



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 mai 2021



Parcoursup, et après ?

Jeudi 27 mai, la phase d'admission de Parcoursup va débiter. Cela clôt partiellement une année de cours difficile pour nos enfants de terminale. D'ores et déjà, nous savons qu'ils seront nombreux à ne pas s'être inscrits, car en situation de « décrochage » après ces deux années d'apprentissage chaotiques. Nous savons aussi que nos enfants s'apprêtent à entrer dans le supérieur alors même qu'ils n'auront pas étudié l'intégralité des programmes et qu'ils sont très inquiets de ce déficit de connaissances dont on ne sait toujours pas ce qui sera mis en place pour les aider à surmonter cette situation. Nous ne savons pas non plus comment il est prévu d'aider les jeunes qui ne peuvent faire face aux dépenses financières liées à leur inscription dans certaines filières (les dépôts de dossier sont payants dans de nombreux établissements) ou tout simplement lors du dépôt de demandes de bourses !

Car c'est bien là qu'est le problème : l'absence d'anticipation et de réponses aux problématiques que les élèves rencontrent depuis des mois, et pas seulement ceux en classe de terminale ! Qu'est-il prévu pour remédier aux retards d'apprentissage tous niveaux confondus ? Comment le gouvernement compte-t-il mettre en place son forfait psy dont la mise en œuvre est sans cesse repoussée ? Comment l'Etat prévoit-il de dégager des aides financières pour que les familles, n'ayant pas de ressources suffisantes, puissent soutenir leurs enfants dans leur poursuite d'études ?

En attendant ces réponses, les corps intermédiaires se mobilisent pour soutenir nos enfants. Ainsi, nous sommes partenaires de l'UNEF, l'UNL, le SAF et PLUS sur la plateforme [SOS inscription](#) qui doit venir en aide aux élèves rencontrant des difficultés pour leur entrée dans le supérieur. Mais le ministère doit sortir des simples logiques d'annonces et mettre en œuvre une véritable concertation pour qu'ensemble, nous trouvions les bonnes solutions permettant la réussite de tous nos enfants, quel que soit leur âge.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000

parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)